BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 403

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

107 606 956 RCS Toulouse.
DELPOUCH.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 4000 EUR.
Adresse : 76, route de Toulouse, Lot 2, 31190 Auterive.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 130000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : restauration rapide.
Adresse : 76, route de Toulouse Lot 2, 31190 Auterive.
Précédent propriétaire : 984 569 590 RCS Toulouse. **EMMY.**
Publication légale : lejournaltoulousain.fr *du* 17 août 2026.
Oppositions : Maynadié & Lebey Notaires & Associés 520 avenue du Lauragais 31860 Labarthe-sur-Lèze pour la validité..
Commentaires : Suivant acte reçu par Me Sophie MAYNADIE, notaire à LABARTHE SUR LEZE, 520 avenue du Lauragais, le 4 août 2026, en cours d'enregistrement, a été cédé par la SARL EMMY dont le siège est à AUTERIVE (31190), 76 route de Toulouse Lot 2, identifiée au SIREN sous le numéro 984 569 590 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE, à la SAS DELPOUCH, dont le siège est à AUTERIVE (31190), 76 route de Toulouse Lot 2, identifiée au SIREN sous le numéro 107 606 956 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE, un fonds de commerce de restauration rapide sis à AUTERIVE(31190), 76 route de Toulouse Lot 2. Le cessionnaire est propriétaire du fonds à compter du jour de la signature. L'entrée en jouissance a été fixée au même jour. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT TRENTE MILLE EUROS (130 000,00€).Les oppositions, s'il y lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet..